

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt-quatre mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- -HENRY Bernard-Mr THIRY William

Excusés : Mr BAUM Eric (procuration à Mr THIRY William)
Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO Victor)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr DUBOIS Gilles)
Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON clara)

Absente : Mme CASTAGNOZZI Valérie

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 16/05/2019

Conseillers présents : 08

date affichage : 27/05/2019

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°1 du 24/05/2019

Délibération modificative du budget primitif 2019.

Madame le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2019 le montant des restes à réaliser de 2018 de 833 900 euros était erroné et que le bon montant est de 829 900 euros . Ce qui ramène le montant des dépenses d'investissement à 1 041 112.12 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve et vote la modification au budget primitif 2019.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 24/05/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt-quatre mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny – HENRY Bernard-Mr THIRY William

Excusés : Mr BAUM Eric (procuration à Mr THIRY William)
Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO Victor)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr DUBOIS Gilles)
Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON clara)

Absente : Mme CASTAGNOZZI Valérie

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 16/05/2019

Conseillers présents : 08

date affichage : 27/05/2019

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°2 du 24/05/2019

Vote des subventions 2019 aux associations et autres organisme de droit privé.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2019, une somme de 6 000 euros avait été votée au compte 6574, en précisant que la répartition par organisme serait décidée ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*Vote les subventions 2019 aux associations et autres personnes de droit privé selon le tableau suivant :

| | Pour mémoire vote 2018 | Vote 2019 |
|----------------------|------------------------|--------------|
| ACCA Roville | 150.00 euros | 100.00 euros |
| AJCD (judo Bayon) | 300.00 euros | 150.00 euros |
| ESBR FOOT | 1 100 euros | 850.00 euros |
| ASSOCIATION HANDBALL | | 200.00 euros |

| | | |
|------------------|--------------|--------------|
| SMB BASKET-BAYON | | 200.00 euros |
| ANIM ROVILLE | 640.00 euros | 500.00 euros |
| GARDON BAYONNAIS | 300.00 euros | 100.00 euros |

*Une subvention de 20 euros est attribuée aux enfants de Roville-Devant-Bayon inscrits à une association sportive.

*Une subvention de 10 euros est attribuée pour l'achat de la carte de pêche du Gardon Bayonnais pour les enfants de Roville-Devant-Bayon de moins de 16 ans.
La subvention est versée à l'association du Gardon Bayonnais.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 24/05/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Clara Breton', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de ROVILLE-DEVANT-BAYON' and '(M-&M.)' at the bottom, along with a small emblem in the center.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt-quatre mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny – HENRY Bernard-Mr THIRY William

Excusés : Mr BAUM Eric (procuration à Mr THIRY William)
Mr DROUIN Henri (procuration à Mr SALGUEIRO Victor)
Mr COURTIER Pascal (procuration à Mr DUBOIS Gilles)
Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON clara)

Absente : Mme CASTAGNOZZI Valérie

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 16/05/2019

Conseillers présents : 08

date affichage : 27/05/2019

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Gilles

Affaire n°3 du 24/05/2019

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

* Désigne Mme CALLET Virginie coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement de la population pour l'année 2020.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 24/05/2019

Madame le Maire ; Clara BRETON

